



F.S.U. DECLARATION FSU au CTA du 28 janvier 2021

Alors qu'un nouveau confinement se profile, aucun enseignement des précédents confinements et de ses ratés (masques, tests) n'a été tiré, aucune amélioration dans l'anticipation d'une reprise de la pandémie n'est constatée. La confusion sur les personnes prioritaires à vacciner (soignants, puis personnes âgées en EHPAD, puis personnes à risques de plus de 75 ans, puis...), combinée à la lenteur de la mise en œuvre de la vaccination en sont les cruels exemples, que l'on retrouve aussi dans l'Education avec, autre exemple, la gestion des spécialités de Terminale. Malgré ces dysfonctionnements récurrents concernant la santé Publique, le gouvernement sait garder le cap libéral-autoritaire en ce qui concerne la réduction des dépenses publiques, la réforme des retraites ou bien encore la restriction des libertés publiques.

Autre exemple de navigation à -courte- vue, l'annonce par J Castex de la fin de la pratique de l'EPS en espace couvert relève de cette logique. Aucune donnée scientifique ou bilan ne montre une plus forte contamination dans les espaces couverts en EPS. Dans une période où les jeunes ont besoin d'école et d'EPS, cette annonce, avalisée par M. Blanquer, montre bien que l'EPS n'est pas considérée comme « essentielle ». En période hivernale, ne pas utiliser les installations couvertes va entraîner la suppression de nombreux cours et un des rares lieux où les élèves peuvent encore pratiquer une activité physique. Mais alors, pourquoi en première et terminale la pratique des spécialités arts du cirque et danse en intérieur est-elle possible là où l'option danse ne peut l'être. Rien que cette disposition montre l'incohérence des décisions. Le SNEP-FSU ne laissera pas le gouvernement priver les élèves d'une EPS, même affaiblie en terme horaires ou de pratiques et agira pour permettre l'utilisation des équipements couverts avec le respect d'un protocole sanitaire réaffirmé.

Sur le plan sanitaire dans le milieu scolaire, dans un contexte qui impose, selon les mots du ministre de la santé, une surveillance et une vigilance accrue, M. Blanquer en reste à des recommandations « *au cas par cas* », « *si possible* ». Dans ces conditions, comment parler d'un protocole sanitaire renforcé ? Pour garder les établissements scolaires ouverts et protéger les personnels et les élèves, il est impératif que les mesures de protection sanitaires soient améliorées de manière significative.

Les conditions actuelles d'enseignement liées à la pandémie sont très différentes d'un établissement à l'autre notamment entre collèges et lycées, ainsi qu'entre écoles et génèrent une grande fatigue. La majorité des enseignants ne veulent pas recommencer un enseignement à distance, dans lequel ils s'étaient beaucoup investis lors du premier confinement. La charge de travail très importante, les sollicitations quasi permanentes de certains élèves et de leur famille, les problèmes techniques et au final le peu d'efficacité en termes d'apprentissages des élèves ont découragé un grand nombre d'entre eux.

Santé scolaire

Le projet de décentralisation des personnels de la Santé scolaire vers les collectivités territoriales par la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales est inacceptable, il enterre le principe de santé à l'Ecole. Il en serait terminé de la consultation infirmière libre et gratuite au service de la réussite scolaire dans les établissements. L'égalité d'accès pour les élèves ne serait plus assurée, une départementalisation créant des cadres d'intervention différents selon les territoires. C'est ni plus ni moins que la sortie de ces personnels des établissements dans lesquels ils sont implantés. Avec ce projet c'est une nouvelle étape du transfert de missions de l'Education nationale vers les collectivités territoriales et du

démantèlement du Service Public d'Éducation. Le SNICS-FSU s'oppose à tout transfert des personnels ou des missions de l'Éducation nationale vers les collectivités territoriales.

Adjoints gestionnaires en EPLE

L'avant projet de loi dit 4D vise à créer une double autorité sur ces personnels puisque « *en matière de gestion des collèges et des lycées, les départements et les régions auront désormais, conjointement avec les chefs d'établissement, autorité sur les intendants, qui gèrent les bâtiments, les cantines et les personnels TOS (techniciens, ouvriers, personnels de services).* ».

Pour le SNASUB-FSU, dans chaque EPLE, l'adjoint-e gestionnaire doit rester personnel de l'Éducation nationale, sous l'autorité de l'Éducation nationale, fonctionnelle et hiérarchique. Ce qui n'occulte en rien l'urgence – justement par souci d'unité et de cohésion de l'équipe éducative – de gagner les conditions de la reconnaissance de ce métier si particulier : le respect par les personnels de direction, le cas échéant, des adjoint.es gestionnaires et de leurs missions ; la revalorisation globale des conditions d'exercice (requalification des emplois concernés de B en A et des éléments constitutifs de la rémunération). Le SNASUB-FSU s'opposera donc par tous les moyens à ce que ce projet voit le jour. Nous continuons d'en demander l'abandon sans délai.

Rentrée 2021

Pour le 1er degré, avec une dotation de 10 postes pour l'académie, il faudra encore compter sur la « solidarité académique » pour que services rectoraux donnent l'illusion de rééquilibrer la situation du Puy de Dôme, tout en affaiblissant les autres départements dans le même temps ! C'est inacceptable !

Outre les priorités ministérielles à - essayer de - respecter et appliquer, n'oublions pas les "essentiels", tels :

- le maintien indiscutable des petites écoles rurales et montagnardes de proximité,
- la hausse du nombre d'enseignant.e.s spécialisé.e.s titulaires des RASED et du nombre d'enseignant.e.s titulaires remplaçant.e.s
- la limitation des effectifs dans les classes,
- la mise en œuvre d'une vraie « École inclusive » pour la prise en compte des élèves en situation de handicap... qui nécessitent des moyens supplémentaires indispensables dans les 4 départements de l'académie.

Nous exigeons le recrutement des candidats de la liste complémentaire au concours CRPE à hauteur des besoins.

Nous renouvelons, ici, la demande portée par la coordination académique du SNUipp-FSU lors de l'audience avec le Recteur du 11 décembre, à savoir la déconnexion des postes de brigades et des postes de RASED de la dotation « ordinaire » et la création d'une dotation particulière pour ceux-ci.

Nous renouvelons également notre exigence d'être destinataires des projets de l'administration en amont des CTSD, conformément à l'article 50 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 qui stipule que : « Toutes facilités doivent être données aux membres du comité pour exercer leurs fonctions. En outre, communication doit leur être donnée de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions au plus tard huit jours avant la date de la séance. »

Dans le second degré, le bilan est sans appel : notre académie subit de nouvelles suppressions d'emplois, à effectifs élèves constants, 54 suppressions pour la rentrée 2021, faisant suite aux 82 suppressions de 2019 et aux 73,5 de 2020 !

L'affichage du rectorat d'une stabilité des moyens en collège et d'une augmentation en lycée tente de masquer la réalité de nouvelles suppressions de postes fixes, au profit d'un développement massif des HSA. L'augmentation du nombre d'HSA imposées aux enseignants ne constitue pas une revalorisation et n'est pas une solution pour pallier le manque d'enseignants !

Les 54 suppressions d'ETP de la rentrée 2021 sont transformées en équivalent HSA, soit une augmentation de 10% par rapport à l'an dernier, après une augmentation de 12% sur les deux dernières années. La

suppression en parallèle de 29,5 emplois de remplacement laisse augurer que les absences de professeurs ne seront pas remplacées. Les services partagés vont exploser et les conditions de travail de nos collègues, en particulier TZR et contractuels, vont une nouvelle fois se dégrader.

Malgré les 2 HSA obligatoires pour les enseignants à temps complet et le probable refus de tout temps partiel qui ne serait pas de droit, les chefs d'établissement ne pourront pas toutes les attribuer. Par ailleurs, celles-ci amplifient les inégalités entre hommes et femmes et sont source de pression sur les personnels. Ce seront donc des contractuels qui se verront imposer ces heures. Ce fonctionnement s'inscrit pleinement dans la logique de la loi de Transformation de la Fonction Publique qui vise à réduire l'emploi statutaire et à développer l'emploi précaire. C'est inacceptable ! Les enseignants contractuels voient un peu plus s'éloigner la perspective d'un plan de titularisation.

Une nouvelle augmentation des effectifs par classe est inéluctable, avec comme corollaire une nouvelle dégradation des conditions de travail. A la rentrée 2020, dans le Puy de Dôme il y avait, à cette rentrée, 30% de classes dont les effectifs étaient de 28 à 30 élèves !

La Voie Professionnelle, malgré les engagements du Ministre pour lui donner plus de considération et de prestige, n'échappe pas, elle non plus, à la doxa des heures supplémentaires, au mépris des conditions de travail des personnels. Alors qu'une hausse des places d'accueil de 850 élèves est prévue pour la rentrée 2021, la dotation prévoit...de supprimer 5 postes et 85 heures, dont l'essentiel est concentré sur le Cantal.

Lycées généraux et technologiques

Incohérence des déclarations, faisant suite à un refus de prendre en compte la réalité du terrain, sur laquelle le SNES-FSU alerte depuis des mois. Tel est le constat cruel que l'on peut faire du feuilleton du passage des spécialités de Terminale au mois de mars. Depuis des mois le SNES-FSU, exige le report des épreuves des spécialités du bac 2021 prévues les 15 et 16 mars, notamment pour des raisons pédagogiques, conséquence des confinements sur les apprentissages.

Après avoir claironné dans tous les médias que ces épreuves se tiendraient avec l'appui de « *préparations personnalisées* », ainsi que des stages de vacances pour approfondir ou réviser certains points des programmes de spécialité, le ministre a été contraint d'annoncer très tardivement l'annulation de ces épreuves et leur validation par le contrôle continu. Le SNES-FSU ne peut s'en satisfaire, le caractère local du bac étant encore une fois accentué. Le SNES-FSU demande le report des épreuves de spécialités de mars à juin et rappelle son exigence d'un examen terminal national et anonyme.

Les premières journées de formations pour les enseignants sur le « grand oral » ne sont pas à la hauteur des attentes des enseignants : aucune modalité de préparation à cet oral, aucun cadre d'évaluation, ... tout concourt à faire de cet examen une évaluation comportementale et sociale (posture, vocabulaire, niveau de langage, tenue vestimentaire) au détriment des connaissances. Même si le développement de compétences orales peut être un objectif louable, il est utopique de penser qu'un travail en ce sens de deux mois puisse être efficace, d'autant plus dans ce contexte sanitaire très incertain. Le SNES demande l'annulation de cette épreuve tant que les modalités de passage et d'évaluation ne seront pas clarifiées.

Lycées professionnels

Les PLP continuent de se questionner sur un des aspects centraux de leur activité professionnelle : les PFMP. Alors que de nombreux lieux de stage n'accueillent plus d'élèves, en particulier dans la fonction publique ou la restauration/service/accueil, nombre de collègues sont donc tenus de composer avec des groupes classes réunissant les élèves sans solution, quand le reste du groupe est lui en stage. Cela oblige à multiplier les heures pour assurer tant le suivi et les visites que l'encadrement en classe, alors que les textes officiels prévoient dans ce cas un paiement en HSE. Le rectorat doit répondre, étant entendu que les proviseurs ne disposent pas d'une telle enveloppe de HSE.

Le SNUEP-FSU est depuis très longtemps favorable à l'enseignement de la philosophie en LP, enfin mis en place à la rentrée 2021. Mais sa mise en œuvre telle que proposée par le ministre, basée sur l'utilisation des

heures de co-intervention pour instaurer des ateliers, n'est pas adaptée et profondément injuste pour certaines disciplines. En effet, le financer en puisant dans les heures d'enseignement professionnel, mathématiques et français diminuera d'autant ces enseignements, déjà fortement réduits avec la transformation de la voie professionnelle voulue par le ministre. Dans les établissements, cela risque d'amplifier les tensions qui ne favoriseront pas l'implantation de cet enseignement. C'est pourquoi, le SNUEP-FSU demande 26 heures annuelles (1 heure par semaine) prises sur le volume des 91 heures d'accompagnement personnalisé, et de faire apparaître clairement cet enseignement dans les grilles pour assurer son développement pour tous les élèves.

Nouveau lycée de l'agglomération clermontoise : Fusion des LEP Camille Claudel & Marie Curie

Alors que l'échéance de l'ouverture du Nouveau Lycée de l'Agglomération Clermontoise approche à grands pas (rentrée septembre 2022), l'anxiété gagne de plus en plus les personnels des LEP Camille Claudel et Marie Curie au sujet de leur avenir professionnel.

A ce jour, les personnels ne disposent d'aucun élément officiel qui établit les conditions de fusion des deux établissements dans le nouveau lycée. Aucune information n'a été donnée sur la carte des formations ni sur la carte des emplois. De plus, il n'est porté à la connaissance des personnels aucune indication sur les infrastructures et les matériels pédagogiques (informatiques, EPS, etc.).

Les annonces faites jusqu'ici portent principalement sur la capacité d'accueil d'élèves du Nouveau Lycée qui serait inférieure à l'addition des effectifs actuels des 2 lycées. Ce point cristallise l'inquiétude des personnels au sujet du maintien de la carte des emplois dans le cadre du Nouveau Lycée.

La FSU demande une communication claire de l'administration et des collectivités territoriales sur la procédure de fusion des deux établissements dans le Nouveau Lycée ainsi que des engagements précis sur le maintien de l'emploi de tous les personnels (enseignants, CPE, administratifs, techniques, etc.) comme cela s'est passé dans le cadre de fusions antérieures de lycées dans l'académie. Nous souhaitons également que les représentants des personnels soient associés aux instances de travail et de préparation du Nouveau Lycée afin que les personnels puissent être informés de l'évolution de la fusion.

Enfin, la FSU souhaite vous alerter sur la situation du lycée PJB à Riom pour laquelle vous avez reçu un courrier intersyndical. Celui-ci pointe d'une part les conditions difficiles dans laquelle s'est passée la reprise suite aux événements particulièrement graves dont le lycée a été le théâtre et d'autre part le climat scolaire très dégradé dont les causes sont antérieures. Nous serons, avec les organisations syndicales signataires très attentifs à l'évolution de la situation et à l'état de santé des personnels.

Monsieur le Recteur, vous avez souvent affirmé être attaché au dialogue social. Sous couvert de cette expression, les DASEN du Cantal et de la Haute-Loire maintiennent leur CTSD aujourd'hui, alors que se tient ce CTA, qui ne sera probablement pas fini quand les CTSD débiteront. Outre le fait que certains représentants des personnels siègent dans ces deux instances, la FSU considère que c'est a minima un refus de dialogue social et une entrave à l'exercice syndical. C'est inacceptable et contraire au respect de ces instances. Celles-ci doivent être reportées !

Le mécontentement est grand chez les personnels de l'Education nationale comme l'a montré la grève du 26 janvier. Une revalorisation pour tous les personnels titulaires ou contractuels, un autre budget pour l'Education nationale, une autre politique sociale, l'abandon des contre-réformes dans l'Education s'imposent ! La FSU continuera d'affirmer et de mobiliser pour rétablir un service public puissant, garant de l'égalité de toutes et tous sur tout le territoire